

constituer une base d'union juste et équitable. Le premier ministre du temps envoya cet exposé au gouverneur de Terre-Neuve, en même temps qu'une lettre confirmative où il disait que le gouvernement du Canada était disposé à proposer ces conditions au Parlement si la population de Terre-Neuve se déclarait vraiment prête à devenir partenaire de notre union à ces conditions ou à peu près.

Présentées à la convention nationale, ces conditions furent longuement débattues. La convention nationale proposa la tenue d'un referendum pour décider de l'alternative suivante au sujet du mode futur de gouvernement: a) La restauration du gouvernement autonome; b) le maintien de la commission de gouvernement. Une motion présentée à la convention nationale proposait d'inclure dans le bulletin de vote une troisième question tendant à déterminer si la population était favorable à l'union avec le Canada à peu près aux mêmes conditions que celles de l'exposé déjà présenté. Cette motion fut défaite par 29 voix contre 16.

**M. MacNicol:** Qu'a donné le vote?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Vingt-neuf voix contre et 16 en faveur de l'inscription de la troisième question dans le bulletin de vote. Les journaux ont signalé qu'à la suite de cette décision des requêtes portant de très nombreuses signatures ont été soumises au gouverneur pour lui demander que la troisième question soit inscrite au bulletin. Le gouvernement du Royaume-Uni, sur lequel retombait encore, en dernier ressort, la responsabilité des affaires de l'île, décida que cette question serait l'une des trois qu'on soumettrait aux électeurs de Terre-Neuve. Dans une dépêche au gouverneur de l'île, le secrétaire d'État aux relations du Commonwealth, déclarait:

Les conditions offertes par le gouvernement canadien sont le résultat de longs pourparlers avec des Terre-neuviens élus à la Convention; les questions en jeu semblent avoir été suffisamment élucidées pour permettre à la population de l'île de se prononcer sur l'opportunité d'une union fédérative avec le Canada. Vu ces circonstances, étant donné le nombre de membres de la Convention qui ont appuyé de leur vote l'union fédérative avec le Canada, le Gouvernement de Sa Majesté...

C'est-à-dire le Gouvernement du Royaume-Uni.

...en est venu à la conclusion qu'il ne serait pas juste de priver la population de Terre-Neuve de l'occasion d'envisager cette éventualité lors du referendum.

Le premier referendum eut lieu le 3 juin 1948. Sur 176,297 électeurs inscrits, 155,777 ont exercé leur droit de suffrage. Il y eut 69,400 voix, soit 44.55 p. 100, en faveur du gouvernement responsable; 64,066 voix, soit

41.13 p. 100, en faveur de la confédération; et 22,311 voix, soit 14.32 p. 100, pour le maintien de la commission gouvernementale. Comme il n'y avait pas majorité absolue, une seconde consultation populaire a été organisée, ainsi qu'il avait été annoncé avant la tenue du referendum, afin de permettre aux citoyens de se prononcer sur les deux modes de gouvernement qui avaient rallié le plus grand nombre de votes: la restauration du gouvernement autonome ou la confédération avec le Canada. Ce second referendum a eu lieu le 22 juillet 1948. Il y a eu alors 6,000 votes de moins que lors du premier referendum. Le nombre total des votes donnés à ce second referendum a été de 149,657, dont 71,334, soit 47.66 p. 100 pour la restauration du gouvernement autonome et 78,323 ou 52.34 p. 100 pour la confédération avec le Canada, soit une majorité de 6,989 ou 4.68 p. 100 en faveur de la confédération.

A ce second referendum, dix-huit des vingt-cinq collèges électoraux qui choisissent naguère les représentants à l'Assemblée législative de Terre-Neuve ont donné une majorité en faveur de la Confédération. Quand fut connu le résultat du referendum, M. Mackenzie King, alors premier ministre, dit que ce résultat décisif ne laissait aucune possibilité de doute quant à l'expression de l'opinion de la population de Terre-Neuve en faveur de la confédération et que, à son avis, la population du Canada accueillerait favorablement ce résultat.

M. King poursuivit ainsi:

Le gouvernement canadien consulte actuellement le gouvernement de Terre-Neuve et celui du Royaume-Uni en vue d'élaborer un mécanisme constitutionnel propre à donner une suite pratique à la décision prise par le peuple de Terre-Neuve. Le Gouvernement sera également heureux de recevoir sous le plus bref délai possible des représentants autorisés de Terre-Neuve afin de négocier les conditions de l'union sur la base énoncée dans ma lettre du 29 octobre 1947 au gouverneur de Terre-Neuve ainsi que dans le document qui l'accompagnait. Durant les négociations, toute question particulière qui pourrait surgir par rapport à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération recevra, j'en suis assuré, une attention très soignée. Avant que soient prises des mesures définitives, le Gouvernement proposera à l'approbation du Parlement canadien l'accord qui résultera des pourparlers.

A la suite de cette lettre, le gouvernement de Terre-Neuve a chargé de venir à Ottawa, débattre les conditions définitives de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, une députation que dirigeait l'honorable A. J. Walsh, K.C.,—maintenant sir A. J. Walsh, K.C.,—commissaire de la justice et président de la défense à la commission du gouvernement. Les autres membres étaient MM. F. G. Bradley, K.C., et J. R. Smallwood, tous deux membres de la première députation. MM. Chesley A. Crosbie, Philip Gruchy,